

22-11-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 22 NOVEMBRE 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

M<sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;  
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Sylvain Trudel, district n° 5;  
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À  
L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

**LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.**

410-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point n° 11 :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

3. Fourniture et installation d'une enseigne pour la mairie – Annulation du contrat octroyé à Gestion Project Image;
4. Fourniture et installation d'une enseigne pour la mairie – Octroi du contrat à JB Enseignes;
5. Nomination d'un maire suppléant et autorisation à signer les effets bancaires;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6. Entériner l'entrée en poste de pompiers éligibles à la fonction de lieutenant (Élie Girard (15-07) et Ludovic Bernier (01-11));
7. Embauche d'un pompier à temps partiel, suite à un départ (M. Dave Leclerc);

**VOIRIE**

8. Entériner le mandat octroyé à Beaudoin Hurens afin de réviser le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (2 000 \$ avant taxes);

**HYGIÈNE DU MILIEU**

9. Mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées – Annulation, Synthèse Consultants;
10. Nomination d'un représentant au Comité de protection de l'environnement matawinien;
11. *Réfection de rues : Dufresne, chemins Barrette et Joliette - Acceptation du devis de GéniCité pour une demande d'études environnementales de phase 2;*

**URBANISME**

12. Nomination du président et du vice-président du comité consultatif d'urbanisme;
13. Adoption du projet de règl. n° 354-2017 – Règlement modifiant des dispositions sur l'affichage temporaire;
14. Avis de motion – Règlement n° 354-2017 modifiant des dispositions sur l'affichage temporaire;
15. Offre d'emploi – Inspecteur en bâtiment et environnement;

**COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE**

16. Centre Pierre-Dalcourt – Achat de meubles et équipements;
17. Bibliothèque municipale – Achat d'équipements;
18. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2018 – Autorisation à M<sup>me</sup> Caroline Bazinet pour compléter et signer la demande;
19. Demande du 37<sup>e</sup> groupe scout Nord Joli – Devenir un organisme reconnu pour les 500 photocopies gratuites;
20. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

**411-2017**

Enseigne pour la mairie  
- Annulation du contrat  
de Gestion Project Image

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 378-2017 (mandat à Gestion Project Image pour la fourniture et l'installation d'une enseigne pour la mairie);

**CONSIDÉRANT QUE** les exigences du cahier de charges n° AD-AR02.11-2017 doivent être respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion Project Image désire se retirer du projet et faire résilier son contrat, puisque quelques détails importants du cahier de charges lui ont échappé, engendrant des coûts additionnels importants;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux effectués et les frais encourus jusqu'à maintenant pour l'élimination de l'enseigne existante et de sa base, l'enlèvement de l'aménagement paysager, l'installation de nouvelle tourbe et pieux seront absorbés par Gestion Projets Image (valeur approximative de 3000,00 \$);

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de résilier le contrat octroyé à Gestion Projet image en se prévalant de l'article 29 du cahier de charges n° AD-AR02.11-2017, la présente résolution servant d'avis écrit donné à l'entrepreneur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**412-2017**

Enseigne pour la mairie  
- Nouvelle adjudication

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres n° AD-AR02.11-2017 sur la fourniture et l'installation d'une enseigne pour la mairie;

**CONSIDÉRANT** les résolutions n<sup>os</sup> 378-2017 et 411-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la deuxième soumission conforme la plus basse est celle de JB Enseignes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'accepter la soumission conforme de JB Enseignes pour la fourniture et l'installation d'une enseigne pour la mairie, au prix forfaitaire révisé de 15 250,00 \$ avant taxes, et ce, selon les spécifications mentionnées au cahier de charges n° AD-AR02.11-2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**413-2017**

Maire suppléant  
- Nomination

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité où M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, mairesse, ne pourrait pas présider une séance du conseil municipal ou assister à toute autre rencontre nécessitant sa présence, un maire suppléant doit être nommé;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 413-2017

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de nommer M. Pierre Lépicier à agir à titre de maire suppléant et l'autoriser à signer les documents officiels au même titre que la mairesse (certificats, chèques, ententes, contrats, etc.), incluant ceux se rapportant aux institutions financières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**414-2017**

Sécurité publique  
- Pompiers éligibles à  
la fonction de lieutenant

**CONSIDÉRANT QUE** la nomination de deux pompiers éligibles à la fonction de lieutenant doit être entérinée, suite aux postes laissés vacants par MM. Étienne Labrie (départ) et Olivier Chambelin (capitaine);

**CONSIDÉRANT QUE** suite au processus d'évaluation et à la réussite des différents tests, les pompiers Élie Girard et Ludovic Bernier peuvent être officiellement nommés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'entériner l'entrée en poste des pompiers éligibles à la fonction de lieutenant suivants :

- M. Élie Girard, en date du 15 juillet 2017;
- M. Ludovic Bernier, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**415-2017**

Sécurité publique  
- Embauche d'un pompier

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'embaucher M. Dave Leclerc à titre de pompier à temps partiel à compter du 23 novembre 2017, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**416-2017**

Plan d'intervention révisé  
en infras. routières locales  
- Entériner le mandat  
de Beaudoin Hurens

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 068-2015 mandatant la firme Beaudoin Hurens à réaliser un plan d'intervention en infrastructures routières locales et la résolution n° 404-2017 acceptant le plan révisé n° 1, aussi préparé par cette dernière;

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 416-2017**

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'entériner le mandat octroyé à la firme Beaudoin Hurens afin de réviser le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussés, et d'autoriser la dépense de 2 000 \$ avant taxes y étant reliée.

- Cette dépense est payable à même les surplus de l'aqueduc Félix (1000 \$) et les surplus accumulés d'égouts (1000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**Point n° 9**

Mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées

- Annulation,

Synthèse Consultants inc.

Ce point est reporté à la séance d'ajournement prévue le 27 novembre prochain.

**417-2017**

CPEM

- Représentant

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de nommer M. Luc Ducharme, élu municipal, à titre de représentant de la Municipalité au Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**418-2017**

Réfection rues : Église,

Aubin, Dufresne, du Parc

et parties chemins

Barrette et Joliette (TECQ)

- Études environnementales de phase 2

- Acceptation du devis

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'accepter le devis préparé par la firme GéniciCité afin de demander des soumissions pour réaliser des études environnementales de phase 2 pour le projet de réfection de plusieurs rues, dont les chemins de Joliette, Barrette et la rue Dufresne (dossier n° TP-IN10.32-2017).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**419-2017**

CCU – Nomination

du président et du

vice-président

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de nommer M. Gyslain Loyer à titre de président du comité consultatif d'urbanisme et M. Sylvain Trudel à titre de vice-président.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**420-2017**

Adoption du projet de  
Règlement n° 354-2017  
- Modifier dispos. sur  
affichage temporaire des  
Règl. 574-96 et 390-97

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet de règlement n° 354-2017 visant à modifier des dispositions relatives à l’affichage temporaire contenues aux Règlements de zonage n° 574-96 (secteur paroisse) et n° 390-97 (secteur village);

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le projet de règlement n° 354-2017 soit adopté.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 354-2017.*

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**421-2017**

Avis de motion  
- Règlement n° 354-2017  
- Modifier dispos. sur  
affichage temporaire des  
Règl. 574-96 et 390-97

Monsieur le conseiller Gyslain Loyer donne avis de motion de la présentation d’un règlement visant à modifier des dispositions relatives à l’affichage temporaire contenues aux Règlements de zonage n° 574-96 (secteur paroisse) et n° 390-97 (secteur village).

Ce projet de règlement a été présenté séance tenante, lors de l’adoption du projet par la résolution n° 420-2017, en spécifiant qu’une enseigne temporaire, à caractère mobile ou amovible, peut être installée selon certaines conditions.

**422-2017**

Urbanisme  
- Inspecteur en bâtiment  
et environnement  
- Offre d’emploi

**CONSIDÉRANT QUE** l’inspectrice en bâtiment et en environnement quittera son poste sous peu pour un autre emploi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d’autoriser le directeur général à publier une offre d’emploi afin de combler ce poste d’inspecteur en bâtiment et en environnement.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**Point n° 16**

Centre Pierre-Dalcourt  
- Achat de mobilier  
et d’équipements

Ce point est reporté à la séance d’ajournement prévue le 27 novembre prochain.

**Point n° 17**

Bibliothèque

- Achat d'équipements

Ce point est reporté à la séance d'ajournement prévue le 27 novembre prochain.

**423-2017**

Relâche scolaire

et garde estivale

- Demande de subvention

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser M<sup>me</sup> Caroline Bazinet, directrice adjointe aux Loisirs et à la Vie communautaire, à compléter et signer le formulaire requis dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**424-2017**

Politique photocopies

- Organismes reconnus

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution n° 055-2005, le conseil municipal a établi une politique municipale afin de déterminer le nombre de photocopies autorisé pour une année, pour certains organismes prédéterminés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'ajouter à la résolution n° 055-2005, le *37<sup>e</sup> groupe scout Nord Joli* à la liste des organismes reconnus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**425-2017**

Ajournement

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu qu'à 20 h 26, la présente séance soit ajournée au lundi 27 novembre prochain, à 20 h.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

René Charbonneau  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*